

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut vous apporter une aide au transport pour vous rendre gratuitement, une ou deux fois par semaine dans les clubs de retraités de Bourg-en-Bresse, sous conditions de ressources et d'une évaluation médico-sociale.

Qui peut en bénéficier :

- ⇒ Les personnes retraitées habitant Bourg-en-Bresse (hors Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD) en perte de mobilité et dans l'incapacité de prendre les transports en commun ou tout autre moyen de locomotion personnel de façon permanente ou temporaire.

Quelles sont les démarches à effectuer :

- ⇒ Prendre rendez-vous avec un professionnel du CCAS qui réalisera à votre domicile une évaluation médico-sociale
- ⇒ Fournir l'avis d'imposition en cours

Le CCAS vous communique par écrit l'accord ou le refus.

Dès l'accord, vous pouvez contacter le service Prévention seniors au 04.74.42.45.70 afin d'organiser le transport.

Pour tout renseignement, contacter le :

Centre Communal d'Action Sociale
Maison Sociale
2 bis rue Charles Jarrin 01000 Bourg-en-Bresse
☎ 04.74.42.45.70
ccas@bourgenbresse.fr
le lundi de 8h30 à 10h00 et de 13h30 à 17h00
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Maison

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION AU 1er SEPTEMBRE 2023
SELON LE NOMBRE DE PARTS ET LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR)
Délibération n°2021.25 du 05 août 2021**

NOMBRE DE PARTS	PLAFOND RFR
1 part	17 828,00 €
1,5 part	22 589,00 €
2 parts	27 350,00 €
2,5 parts	32 111,00 €
3 parts	36 872,00 €
3,5 parts	41 633,00 €

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Dernier avis d'imposition

Traitement des données personnelles et nominatives

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande d'aide au transport pour se rendre aux clubs de la Ville de Bourg-en-Bresse. Ces informations ont pour seul destinataire le service concerné par cette demande. La durée de conservation de ces données est de 2 ans après la date de fin de l'aide ou la date de refus. Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Européen, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, aux données qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Bourg-en-Bresse à l'adresse suivante : Place de l'hôtel de ville – 01000 Bourg-en-Bresse ou, par mail, à protectiondonnees@grandbourg.fr. Vous pouvez également, en vous adressant aux mêmes coordonnées, vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données personnelles vous concernant.